

Date : 24/11/2025

Numéro : 43/2025

Séance du 24 novembre 2025

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Présents : 13

Absents excusés : 2

Absents non excusés : 4

Retard : 0

Pouvoirs : 2

Pris part à la délibération : 15

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 novembre à Dix-neuf heures et zéro minute,

Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Madame Marie-Claire DILLY.

Présents : Mmes Isabelle BREUER, Fernande HELENA, Christiane DEBATTY, Pascale PERIER, Florence BOURNAT, Claudie JOBARD, Mrs José DE SOUSA, Daniel SUBIRANIN, Patrick CHARLES, Jean-François SIRANDRE, Christophe JACQUEMARD, Gérald NEVORET,

Absents excusés : Mr Guy CONON, Mme Manon JOLIVET.

Absents non excusés : Mrs Jean-Baptiste COUTACHOT, Laurent VAN ASSEL, François MAUCHAND, Mickael PAVAT.

Pouvoirs : Manon JOLIVET a donné pouvoir à Jean-François SIRANDRÉ, Guy CONON a donné pouvoir à Patrick CHARLES

Retard : aucun

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BREUER

SYDESL – Eclairage public – Vétusté - Renouvellement

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Mme La Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été demandé au SYDESL une étude sur le renouvellement des équipements vétustes « Luminaire » et ce pour une maîtrise de la consommation d'énergie et la réduction des émissions polluantes et de gaz à effets de serre.

23 points lumineux doivent faire l'objet d'un remplacement (dépose-fourniture et pose luminaire type Item led).

Le coût total est de **17 787.78€ HT**, avec une participation du SYDESL de 65%- Part contributive de la commune : **5 957.63€**.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

VALIDE le projet technique du SYDESL relatif au renouvellement des équipements d'éclairage public vétustes, le plan de financement, établi comme suit :

- Le coût total de l'opération **17 787.78€ HT**
- Le montant du fonds de concours versé par le SYDESL n'excède pas 75% du coût HT de l'opération soit **11 830.15€**
- La contribution communale est estimée à **5 957.63€**.

Envoyé en préfecture le 25/11/2025

Reçu en préfecture le 25/11/2025

Publié le 27/11/2025

ID : 071-217101708-20251124-43_2025-DE



INSCRIT en section d'investissement, au **Budget 2026**, la dépense, que conformément à l'article L.5212-26 du CGCT, les travaux concourent à une maîtrise de la consommation d'énergie et la réduction des émissions polluantes et de gaz à effet de serre.

POUR EXECUTION CONFORME,
Certifié Exécutoire,

La Maire, Marie-Claire DILLY

